



**L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE
EN ALSACE EN 2014**

Juin 2015

**Mélanie BAZOGE – Cécile BAZIN – Marie DUROS
Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET**

GROUPE



Une observation continue

Ce bilan régional de l'emploi dans l'économie sociale en 2014 s'intègre dans une démarche de suivi annuel, entamée en 2008 et mise en œuvre pour la huitième année consécutive, grâce au soutien de l'Association des Régions de France et de la Caisse des dépôts.

Ces données les plus récentes pour chacune des 26 régions sont pour la première fois cette année, complétée par des monographies à l'échelle des nouvelles « grandes régions » (découpage à compter du 1^{er} janvier 2016).

Ces travaux viennent enrichir le centre de ressources dédié à l'économie sociale www.essenregion.org. Ils sont également destinés à une large communication en direction des acteurs, des observateurs et des décideurs de chaque région.

Les chiffres clés de la région, en 2014 :

- Près de 5 100 établissements employeurs de l'économie sociale
- Près de 73 000 salariés, soit 12,9% du total des salariés privés
- 1,7 milliard d'euros de salaires distribués

Nos sources et notre approche

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquelles l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis huit années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont présentées à l'unité de près mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Chacune des quatre composantes de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives et mutuelles) est délimitée par le statut juridique des établissements. Leur périmètre précis figure en annexe, suivi de quelques précisions méthodologiques.

(1) Nous remercions tout particulièrement Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU-NASR et Mélanie BAZOGE (ACOSS - Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision), ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT (CCMSA).

Les établissements employeurs

Avertissement : l'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises qui peuvent comporter plusieurs établissements.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Alsace	3 981	93	123	911	5 107
Ventilation Région	77,9%	1,8%	2,4%	17,9%	100,0%
France entière	82,8%	0,7%	3,8%	12,7%	100,0%
Hors Ile-de-France	81,7%	0,5%	4,1%	13,7%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Par rapport aux repères nationaux, la région se caractérise par une proportion plus faible du nombre des employeurs dans les associations ainsi que dans les mutuelles, et par une proportion plus forte des employeurs coopératifs.

Les salariés de l'économie sociale

Avertissement : les emplois sont recensés selon la moyenne des quatre trimestres, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet. Il est important de noter que ces emplois sont fortement ancrés au territoire et ne se délocalisent généralement pas.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Alsace	51 692	6 542	2 732	11 825	72 791
Ventilation Région	71,0%	9,0%	3,8%	16,2%	100,0%
France entière	76,7%	3,3%	6,6%	13,4%	100,0%
Hors Ile-de-France	76,4%	2,5%	6,7%	14,4%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Le secteur associatif représente 71% des salariés d'économie sociale, ce qui est inférieur aux repères nationaux. Viennent ensuite les coopératives. Et les fondations dépassent ici la part des mutuelles, avec 9% de l'emploi.

La masse salariale distribuée

Avertissement : la masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales (voir le détail en annexe).

<i>En millions d'euros</i>	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Alsace	1 009	163	95	411	1 678
Ventilation Région	60,1%	9,7%	5,7%	24,5%	100,0%
France entière	68,7%	3,9%	9,2%	18,2%	100,0%
Hors Ile-de-France	67,7%	2,9%	9,4%	20,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Alors que la proportion des salariés associatifs dépasse 70% du total de l'économie sociale, la proportion de la masse salariale correspondante est de l'ordre de 60% seulement, compte tenu du fait qu'il existe de nombreux emplois à temps partiel dans ce secteur, notamment dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture.

Un emploi privé sur huit

Le poids de l'économie sociale est calculé par rapport au total de l'emploi privé⁽¹⁾. Ce secteur représente un enjeu économique et social fort, notamment du fait de l'importance du tissu associatif, comme le montre le tableau présenté ici.

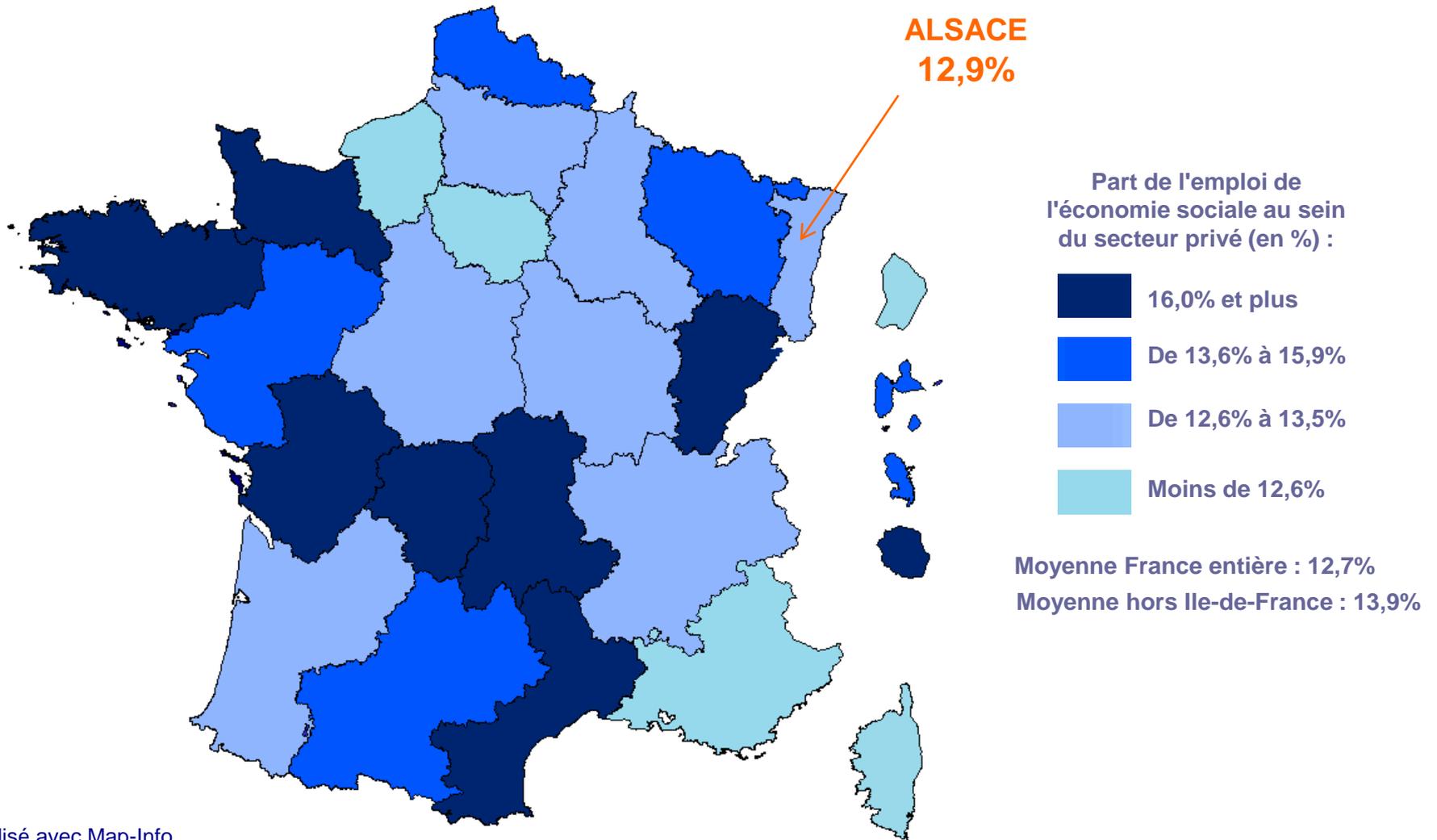
	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Alsace	9,1%	1,2%	0,5%	2,1%	12,9%
France	9,7%	0,4%	0,9%	1,7%	12,7%
Hors Ile-de-France	10,6%	0,4%	0,9%	2,0%	13,9%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2014. Traitement R&S.

Plus d'un emploi privé sur huit se situe dans l'économie sociale en Alsace. C'est légèrement supérieur au repère national (12,7%), et en-dessous de la moyenne des régions, hors Ile-de-France (13,9%).

⁽¹⁾ Les comparaisons intégrant l'emploi public introduisent un biais entre les régions. Voir *Economie sociale : Bilan de l'emploi 2010 – Juin 2011* - www.recherches-solidarites.org

Les disparités régionales



Réalisé avec Map-Info

Sources: Données ACOSS – MSA. Traitement R&S

Evolution de l'emploi entre 2010 et 2014

De nombreux mouvements sont observés chaque année au sein des coopératives et des mutuelles : fusions, changements de statut juridique, nouvelles dénominations... Ces mouvements écartent ou replacent certains établissements par rapport au périmètre juridique de l'économie sociale, avec une incidence sur le nombre de salariés répertoriés d'une année sur l'autre. Certaines activités passent également d'un statut associatif à un statut de fondation. Pour ces raisons, est présentée ici la variation des effectifs sur une période significative de cinq années, entre 2010 et 2014.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Alsace	3,1%	28,8%	4,6%	- 14,9%	1,5%
France entière	0,7%	18,2%	6,5%	- 0,5%	1,4%
Hors Ile-de-France	0,5%	20,7%	7,5%	- 1,0%	1,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2010 à 2014. Traitement R&S.

L'emploi de l'économie sociale de la région a augmenté de 1,5% en 5 ans, pendant que l'emploi privé régional enregistrait une évolution de 0,1%. Les fondations, plus nombreuses dans la région, se sont développées, à la différence des coopératives.

Un partenariat pour une observation régulière

R&S remercie l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts pour la confiance qu'elles lui témoignent depuis plusieurs années.

Ces monographies régionales sont effectivement réalisées pour la huitième année consécutive. Elles permettent une observation dans la durée, précieuse pour les différents acteurs concernés et les décideurs des Conseils Régionaux, notamment.

Les services déconcentrés de l'Etat, les autres collectivités territoriales et les autres partenaires de l'économie sociale y trouveront aussi les informations actualisées et détaillées qui leur permettent d'ajuster leurs stratégies de soutien.

Ce suivi régulier d'un secteur vivant, varié et dynamique, permet en effet de prendre en compte ses caractéristiques et ses mutations, afin d'en tirer les conséquences utiles pour un accompagnement adapté.

Ces monographies leur seront d'autant plus utiles au moment où se redessinent les contours administratifs des régions, avec des fusions qui vont nécessiter une connaissance des sujets à une échelle plus large, intégrant des territoires moins connus jusqu'alors. Les monographies correspondantes seront bientôt disponibles.

Annexe 1 : périmètre des 4 composantes

- Les **associations employeurs** retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations non déclarées (9210), associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et associations intermédiaires (9222).
- Les **fondations** sont identifiées par le code juridique 9300.
- Au sein des **coopératives**, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :
 - les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.
 - les coopératives de production : 5458, 5558, 5658
 - les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont l'ancien APE est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).
 - les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
 - les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
 - les coopératives commerciales : 5552 et 5652
 - les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.
- Les **mutuelles** regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

Annexe 2 : précisions méthodologiques

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **emplois** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.